



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDCAR/2019-280

11/04/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/12/2019

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendriers du cycle de mobilité de l'automne 2019

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
Services déconcentrés
Établissements publics
RAPS

Pour information : Organisations syndicales

La présente note fixe le calendrier de la mobilité de l'automne 2019. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

*Pour le ministre, et par délégation,
L'adjointe au chef du service des
ressources humaines*

Laurence VENET-LOPEZ

ANNEXE I

CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE MOBILITÉ D'AUTOMNE 2019

CIRCULAIRE PRINCIPALE	DATES
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les Responsables de programmes :	6 mai
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes : <i>Les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas traitées à la circulaire principale.</i>	14 juin
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	21 juin
Dialogue RAPS et Responsables de programmes :	25 au 27 juin
Fin de saisie et de vérification par Responsables de programmes :	3 juillet
Publication de la liste principale (BO agri) :	4 juillet
Ouverture du portail de télé-candidature des demandes de mobilité	5 juillet
Limite de candidature : – <u>Agents MAA</u> : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration. – <u>Agents externes</u> : les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas prises en compte.	5 août (minuit)
ADDITIF	DATES
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les Responsables de programmes :	12 juillet
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes : <i>Les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas traitées.</i>	29 août (12h)
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	3 septembre
Dialogue RAPS et Responsables de programmes :	4 au 6 septembre (12h)
Fin de saisie et de vérification par les Responsables de programmes :	11 septembre
Publication de la liste additive (BO agri) :	12 septembre
Ouverture du portail de télé-candidature des demandes de mobilité	13 septembre
Limite de candidature : – <u>Agents MAA</u> : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration. – <u>Agents externes</u> : les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas prises en compte.	22 septembre (minuit) 18 septembre

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	
Limite remontée avis et classements des chef de service d'accueil :	27 septembre
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS :	4 octobre

Vérification par les Responsables de programmes :	7 octobre au 10 octobre
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion - à compter du :	23 octobre
Réunion d'arbitrage :	17 décembre (14h30)